

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-82 du 21 Mai 1991

portant accession de plein droit
à la Dignité de Grand-Croix de l'Ordre
National du Bénin de Monsieur Nicéphore
Dieudonné SCGLC, Président de la
République, Chef de l'Etat, Chef du
Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND-MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU le Décret N° 91-68 du 4 Avril 1991 portant Composition du Gouvernement provisoire ;
- VU le Décret N° 91-72 du 11 Avril 1991, chargeant Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense (MECAGD), de l'intérim du Chef du Gouvernement pour compter du 11 Avril 1991 ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991, portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENCU, en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;

LE Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T :

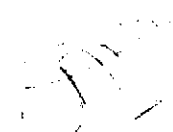
ARTICLE 1ER.— Conformément aux dispositions de l'Article 2 de la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987, accès de plein droit à la Dignité de Grand-Croix de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 4 Avril 1991,

Monsieur Nicéphore Dieudonné SOGLO,
Président de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.

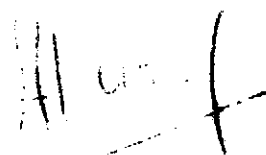
ARTICLE 2. - Le présent Décret sera publié partout où besoin sera et
au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à COTONOU, le 21 Mai 1991

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent,
le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et de la Défense
chargé de l'intérim,


Désiré VIEYRA.

LE GRAND CHANCELLIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN p.i.


Grégoire-Gilbert GBENCU.

AMLIATIONS : IR 6 - AN 4 - CS 2 - MECAGD 2 - MIEF 2 - AUTRES
MINISTERES 15 - GCCNB 2 - SGG 4 - DB-DCF-DTCF-DSDV-DI 5 - DCCT 1 -
DIE-DIC-INSAE 3 - UNB-FASJET-ENL 3 - INTERESSE 2 - JCLB 1.-